

Motion présentée au Conseil d'Administration du 5 novembre 2020 par les représentants des enseignants, des personnels et agents, ainsi que les fédérations de parents d'élèves CAPE 91 et Le Moulin du collège Dunoyer de Segonzac.

Lors de son allocution du 28 octobre 2020, le Président de la République a annoncé un nouveau confinement, évoquant une deuxième vague pire que la première, tout en maintenant les établissements scolaires ouverts avec un protocole sanitaire renforcé. Celui-ci nous paraît nettement insuffisant pour préserver la santé de nos élèves, des personnels et des familles.

Comment prétendre appliquer la distanciation physique d'un mètre au moins dans un collège en sureffectif comme le nôtre, avec une cour de récréation aussi exigüe et des salles de classe avec 29 ou 30 élèves ? Comment faire respecter les gestes barrières (lavage des mains...) à 890 élèves, éviter leur brassage dans la cour, les couloirs, la cantine (avec près de 700 demi-pensionnaires) et avec des effectifs en vie scolaire insuffisants ? Est-ce normal aussi de n'avoir reçu en tout et pour tout que 4 masques en tissu lavable par enseignant depuis la rentrée de septembre, masques DIM de surcroît, potentiellement dangereux pour la santé ? Comment augmenter la fréquence de nettoyage des locaux et des surfaces quand le nombre d'agents territoriaux est déjà insuffisant ? Comment les professeurs d'EPS peuvent-ils travailler en toute sécurité avec leurs élèves en ayant des contraintes et des conditions de travail si compliquées ? Comment les professeurs peuvent-ils enseigner correctement sans avoir leurs salles spécialisées ? Comment protéger les AESH qui travaillent en contact direct avec les élèves qu'elles suivent ?

Soucieux de la santé de nos élèves, des personnels, des familles et de la continuité du Service Public d'Education, nous demandons davantage de sécurité sanitaire pour tous dans ce contexte de 2ème vague COVID. Pour cela, il faut diviser par 2 le nombre d'élèves présents dans l'établissement, en fonctionnant par demi-classe par exemple. Il faut étaler les arrivées des élèves par niveaux. Il faut aussi davantage de personnels d'encadrement (AED) et d'entretien des locaux (agents territoriaux). L'employeur étant responsable de la santé et de la sécurité des personnels, il est indispensable qu'il nous fournisse le matériel adéquat et en quantité suffisante pour lutter efficacement contre la propagation du virus (masques adaptés, gel hydroalcoolique...) et travailler dans les meilleures conditions possibles.

Les représentants des enseignants, des personnels et agents.
Les fédérations de parents d'élèves CAPE 91 et Le Moulin.